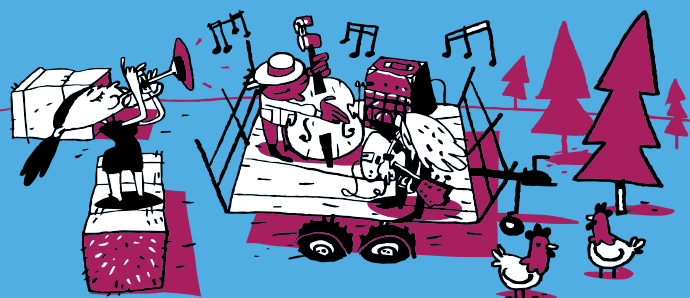


# CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS 2024-2039



# SOMMAIRE

ÉDITO 3

UNE VISION COLLECTIVE  
POUR L'AVENIR BÂTIE AUTOUR  
DE 3 PRÉOCCUPATIONS GLOBALES 4

THÈME PAR THÈME

CE QU'IL FAUT RETENIR :

AGRICULTURE 6

FORÊT ET FILIÈRE BOIS 7

TOURISME ET SPORTS DE NATURE 8

BIODIVERSITÉ 9

RESSOURCE EN EAU 10

ÉNERGIE ET ÉMISSION DE CO<sub>2</sub> 11

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 12

ÉDUCATION, CULTURE 13

ET PARTICIPATION CITOYENNE

LE PARC, UN DES OUTILS  
AU SERVICE DU MASSIF 14

LE TERRITOIRE DU PARC  
EN UNE CARTE ET  
QUELQUES CHIFFRES CLÉS 16



# ÉDITO

Dans quel Vercors voudrions-nous vivre en 2039 ? C'est à cet exercice de projection que les acteurs du territoire se sont livrés afin d'écrire une nouvelle charte de Parc pour la période 2024-2039. Cette projection est en effet une démarche incontournable, car c'est sur la base de ce projet politique que notre label Parc naturel régional sera renouvelé afin que se poursuive la belle aventure commencée il y a 50 ans. Ce passage obligé a été l'occasion pour le territoire d'exprimer ses ambitions pour l'avenir. Le document que vous tenez entre vos mains présente la synthèse d'un intense travail conduit durant près de 3 ans auprès des élus, habitants et acteurs du territoire. Après le bilan de la charte précédente puis le partage d'un diagnostic, de multiples enjeux ont émergé et ont été discutés à l'occasion de nombreux ateliers.

Le comité syndical du Parc naturel régional du Vercors réunissant l'ensemble des communes adhérentes a validé ce projet de charte fin 2020. Il doit désormais être porté à la connaissance du plus grand nombre d'élus. Car au terme de ce long processus, il leur reviendra de se positionner : Région, départements et intercommunalités se prononceront ainsi que chaque commune du périmètre d'étude. Chaque conseil municipal pourra ainsi, en approuvant ce document, permettre à sa commune de démarrer ou de poursuivre l'aventure au sein du Parc, de dire sa confiance dans ce travail construit collectivement et surtout d'affirmer son ambition pour l'avenir ainsi que sa détermination à ne jamais se résigner pour construire des lendemains heureux !

**Pierre-Louis FILLET**

Vice-Président du Parc en charge  
de la révision de la charte

**Jacques ADENOT**

Président du Parc

**Rédaction** : l'équipe du Parc naturel régional du Vercors avec Yannick Arama, Jean-Baptiste Chemery Contrechamp et David Meyer de ACER CAMPESTRE

**Graphisme** : Denis Carrier

**Illustrations** : Ben.Bert

**Photos** : Jean Andrieux, Guillaume Atger, Sandrine & Matt Booth, Marion Carcel, Paul-André Coumes, Itinera Magica, Le Caillou aux hiboux, Les Others et le Parc naturel régional du Vercors

octobre 2023

# UNE VISION COLLECTIVE POUR L'AVENIR BÂTIE AUTOUR DE 3 PRÉOCCUPATIONS GLOBALES

Avant de développer autant de mesures et de pistes d'actions jugées propices, la charte, c'est d'abord une vision partagée (et à partager) à l'échelle du massif, pour l'avenir du territoire du Parc naturel régional du Vercors. Cette vision tient ici en trois axes complémentaires.

## Axe 1 - Le Vercors revendique le droit et le devoir de rester un territoire vivant

Les habitants et visiteurs du Vercors bénéficient aujourd'hui d'un cadre de vie et de ressources patrimoniales naturelles, culturelles et architecturales exceptionnels. C'est d'ailleurs grâce à la valorisation de ces atouts que le territoire tire son épingle du jeu depuis 50 ans. Avec à la clef deux ambitions majeures permettant de poursuivre dans cette voie :

- La première consiste à veiller à l'amélioration et **la mise en valeur collective de l'ensemble de ces patrimoines** pour les meilleurs bénéficiaires du territoire et de chacun. Le défi apparaît d'autant plus grand que le changement climatique apporte sa part d'incertitudes sur le devenir de certains de ces patrimoines (biodiversité, eau, forêt, ...).
- La seconde concerne les activités humaines, en se donnant pour but de **maintenir et développer un tissu social et économique local dynamique** en capacité d'anticiper les mutations de demain. Situés au cœur de cette approche, l'agriculture, la filière bois et le tourisme nourrissent ainsi la volonté de s'adapter collectivement, en développant des innovations en matière d'organisation et de valorisation de leur savoir-faire et des produits locaux.

## Axe 2 – Le Vercors a besoin d'accroître sa capacité d'adaptation face aux changements globaux et se déclare « territoire en transitions »

En dépit de son image de « forteresse », force est de constater que le Vercors, territoire ouvert sur le monde, est fortement dépendant de contextes globaux en mutation. On pense ici à des phénomènes d'ores et déjà constatés, tels que le changement climatique, le renchérissement des coûts de l'énergie ou encore l'érosion de la biodiversité. L'altération des capacités de redistribution à l'échelle nationale pourrait aussi fragiliser l'économie du territoire à moyen terme.

Avec confiance, regarder l'avenir en face exige du territoire d'être conscient de ses points de vulnérabilité et de **cultiver ses capacités d'adaptation et d'autonomie**, notamment pour résister aux effets d'éventuelles crises. C'est au titre de cette responsabilité que le Vercors se revendique « territoire en transitions » et entend continuer à développer en son sein, ce qu'il fait déjà depuis des siècles, ses capacités d'analyse, d'apprentissage collectif et d'adaptation nécessaires.

### Axe 3 – Le Vercors que l'on aime appelle à plus de dialogue, de partage et de mise en commun

Le Vercors est riche de nombreux atouts qui lui sont propres, qu'il s'agisse d'eau, d'air, d'espace, d'espèces végétales ou animales... Cependant, certains d'entre eux connaissent des tensions, liées le plus souvent aux usages qui en sont faits et avec pour conséquence des situations parfois conflictuelles.

Estimant que le territoire a su historiquement **tirer parti de la diversité de ces ressources tout en maintenant les équilibres entre usages nécessaires**, la charte entend contribuer au maintien de cette culture de l'échange et du partage.

Relayant les attentes des élus et acteurs, l'ambition du territoire est de créer les conditions et modalités nécessaires à l'instauration d'un dialogue ouvert entre parties concernées quand le besoin se fait sentir. Enfin, cette attention au partage ne peut ignorer les valeurs d'accueil et de solidarité, attachées à l'histoire du Vercors et toujours vivaces aujourd'hui.

*Le projet de charte, le plan de Parc, les cartes thématiques, le cahier des paysages et les annexes sont consultables : [www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision](http://www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision)*

#### Dans cette synthèse, une entrée par thèmes

La charte privilégie une organisation systémique. Tous les thèmes (agriculture, forêt, culture, tourisme, etc.) sont traités selon des angles différents dans chacun des axes !

Pour faciliter votre première lecture, cette synthèse privilégie une entrée plus « classique ». Toutes les mesures de la charte ont été réunies thème par thème !

**La charte, des règles et projets communs qui font notre force**  
**Sans charte, pas de label Parc naturel régional** attribué par l'État... donc pas de Parc pour le Vercors ! En dessinant **un projet pour les 20 ans à venir**, la charte offre l'opportunité de renforcer la cohésion et la coordination entre ces acteurs intervenant à différentes échelles sur le territoire (communes, intercommunalités, syndicat mixte du Parc, Départements, Région, acteurs socio-économiques, associations, etc.).

Au-delà de ce projet de territoire, la charte comporte un certain nombre de règles, constituant autant de garde-fous, offrant l'assurance d'une cohérence concernant différents types d'actions structurantes et **déterminantes pour l'avenir**, notamment en termes d'aménagement. Ainsi, **la charte est opposable aux documents d'urbanisme** (SCoT, PLU) qui doivent être compatibles avec elle. Les éléments et les mesures à prendre en compte figurent pour l'essentiel dans le plan de Parc, cartographiant les enjeux retenus dans la charte, ainsi que dans le document « Dispositions transposables aux documents d'urbanisme ».

**La charte n'est pas opposable aux tiers**, c'est-à-dire qu'elle ne modifie pas par exemple la réglementation agricole ou environnementale, ou encore celle de la chasse et de la pêche, mais **elle donne un cadre aux avis** que le Parc est invité à donner sur les documents d'urbanisme, les manifestations publiques, les plans et les programmes concernant le territoire.



# AGRICULTURE

Tout le monde en convient, l'agriculture est une **activité centrale** dans l'économie et l'identité Vercors ! Le Parc, depuis sa création, et avec ses partenaires, œuvre à sa protection et à son développement. Le service de remplacement, la structuration de la filière Bleu du Vercors-Sassenage ou l'appui au pastoralisme sont les emblèmes de ce partenariat historique.

## 2/3

des exploitations agricoles feront l'objet d'une transmission à l'échelle de la charte

## 898

exploitations agricoles et

## 18 %

du territoire en surface agricole utile

## 8

AOP  
et

## 13

IGP

### Maintien de l'activité

Pour les années à venir, l'agriculture est confrontée à **trois défis majeurs**.

En premier lieu, le **vieillissement** des agriculteurs inquiète. Le risque que des exploitations traditionnelles ne soient pas **reprises** est réel, faute de conditions économiques favorables à l'**installation** dans les filières existantes. À ce titre, le territoire décide par le biais de sa charte de :

- Réduire l'**artificialisation** des sols agricoles -> *mesure 3.1*
- Renforcer les **signes de qualité** à forte valeur ajoutée -> *mesure 1.4*
- Préserver le **pastoralisme** dans un territoire où le loup est installé durablement -> *mesure 3.3*
- et d'accompagner les nouveaux projets collectifs et favoriser les **installations** -> *mesure 1.4*

### Santé

La santé des agriculteurs, des habitants et la **qualité des ressources collectives** constitue également un socle sur lequel chacun s'appuie tous les jours et pour lequel le Vercors est reconnu régionalement. Protéger cette qualité de vie et la plus-value économique qu'en retirent les agriculteurs apparaît comme stratégique, dans les années à venir et appelle à :

- Réduire la consommation de **produits phytosanitaires** sur le territoire -> *mesure 1.3*
- et développer des productions de qualité pour la **consommation alimentaire locale** -> *mesure 2.5*



### Changement climatique

Enfin le changement climatique change la donne. Décalage des saisons, sécheresses estivales plus fréquentes, production et autonomie fourragère moins importante... incitent à anticiper et :

- Pérenniser les **espaces pastoraux** -> *mesure 1.1*
- Développer un **programme agroécologique** et d'adaptation au changement climatique -> *mesure 2.3*
- Favoriser les pratiques favorables au **stockage de carbone** -> *mesure 2.2*

# FORÊT ET FILIÈRE BOIS

La forêt constitue une **ressource stratégique** pour le Vercors. Le bois d'œuvre et le bois énergie constituent un pan économique-clé du territoire mais aussi une des principales ressources à notre disposition pour que notre économie régionale puisse, à terme, être moins carbonée. Notre attractivité touristique repose largement sur la qualité de nos paysages dont la forêt est la principale composante.

## Changement climatique

Si la forêt est capitale pour l'avenir du Vercors, le changement climatique lui pose un véritable défi. Le territoire et les professionnels actent la nécessité de :

- Mettre en place des expérimentations très concrètes pour **adapter sa gestion** -> *mesure 2.4*
- Promouvoir des pratiques forestières favorables au **stockage de carbone** -> *mesure 2.2*
- et concourir à une meilleure autonomie énergétique et renouvelable par le développement accéléré et raisonné du **bois-énergie** -> *mesure 2.2*



## Maintien de l'activité

Mais, la filière bois fait face à ses propres enjeux pour relever ce défi : vieillissement du matériel, difficulté de recrutement, trop faible structuration et valorisation de ses produits. Le massif s'engage à :

- **Protéger la forêt** de son artificialisation -> *mesure 3.1*
- Préparer l'avenir de **la filière** forestière -> *mesure 1.4*
- Développer **les certifications** -> *mesure 1.4*
- Promouvoir **le bois local** dans les constructions -> *mesure 1.4*

## Conciliation des usages

La forêt sert aussi à une variété grandissante d'activités qui, si elles sont positives, se connaissent de moins en moins. Le Vercors réaffirme le caractère multifonctionnel de la forêt. En parallèle du développement des activités d'accueil en forêt, il souligne **la nécessité de travailler à l'émergence d'une culture commune** et notamment :

- Développer le tourisme de nature et l'accueil en forêt -> *mesure 1.5*
- Organiser des zones et occasions de rencontres entre le grand public et les professionnels de la forêt -> *mesure 1.4*
- Outiller une concertation opérationnelle sur le partage de l'espace et son équilibre sylvocynégétique -> *mesure 3.3*

**70 %**  
du territoire  
en forêt

**+1**  
à  
**2°C**  
en  
**2050**

# TOURISME ET SPORTS DE NATURE

Le tourisme est un des **moteurs majeurs du développement économique** du Vercors. Notre tradition d'accueil y est ancienne et elle a su évoluer au cours du temps, comme en témoigne aujourd'hui le rassemblement de l'ensemble des partenaires du massif sous la bannière commune « Inspiration Vercors ».

## Changement climatique

Avec le changement climatique, notre économie touristique de moyenne montagne sera chamboulée, avec plus d'années sans neige d'un côté et le renforcement d'un tourisme de fraîcheur à la belle saison de l'autre. Cette situation demande à la fois une adaptation de long terme, mais aussi de la réactivité. Les acteurs du massif se proposent de :

- Continuer le développement de l'**offre 4 saisons** et le renforcement de la part estivale -> *mesure 2.6*
- D'assurer un **accompagnement des stations de ski** dans leurs adaptations -> *mesure 2.6*
- réduire la **vulnérabilité énergétique** des activités touristiques -> *mesure 2.6*

## Identité touristique

Dans le cadre de cette transition, le Vercors dispose d'une identité historique très marquée autour de l'accueil et de la préservation d'une nature sauvage qui lui permettent de se démarquer des offres standardisées. Le territoire décide de s'appuyer sur cet ancrage et notamment de :

- Mieux appuyer l'offre touristique de **nature**, valorisant la qualité de vie ou de séjour -> *mesure 1.5*
- Mettre en avant les valeurs d'accueil et de **tourisme inclusif** dans l'offre touristique -> *mesure 3.5*
- Limiter les effets de la **surfréquentation** -> *mesure 3.3*
- Lutter contre **les nuisances** et en particulier contre le bruit -> *mesure 1.3*
- Réhabiliter ou recycler **les friches** touristiques -> *mesure 3.1*

# 1/3

d'années avec peu d'enneigement en 2050 contre 1/5 en 2020

# 88 000

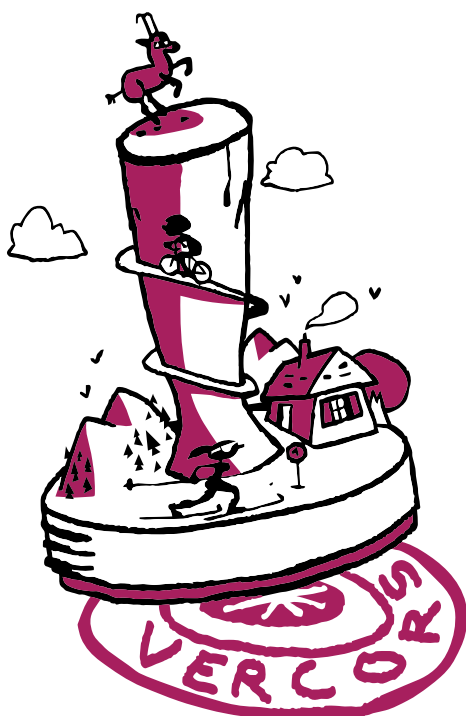
lits touristiques

# 4 600

km de sentiers balisés

# 9

stations de ski



## Cohérence de l'offre

Le massif dans son ensemble a intérêt de travailler de concert pour être visible, attractif et proposer une offre cohérente et complémentaire. Avec un tel niveau d'ambition, **le partage de l'information et la coordination entre porteurs de projets et autres usagers** de l'espace sont essentiels. Les partenaires choisissent de :

- Créer un conseil de destination afin d'examiner les projets touristiques au sein d'**une stratégie partagée** -> *mesure 1.5*
- Poursuivre le développement d'**Inspiration Vercors** -> *mesure 1.5*
- Organiser un espace de **concertation** sur les sports de nature et sur les manifestations sportives -> *mesure 3.3*



# BIODIVERSITÉ

L'identité du Vercors est intimement chevillée à nos milieux et paysages sauvages. La richesse de notre environnement résulte aussi de l'attention que les générations successives ont su lui porter. Si la réintroduction d'espèces et la protection de l'emblématique Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors constituent la partie émergée de cet implication, notre attention aux ressources et aux maillages des milieux naturels, fondent une action nécessaire au **maintien de la santé de notre écosystème territorial** dans son ensemble.

## Espaces et espèces

Nous, acteurs du territoire, réaffirmons notre volonté de poursuivre notre implication pour la préservation des espaces et des espèces remarquables et plus particulièrement :

- Pérenniser le **foncier** dédié aux espaces naturels -> *mesure 3.1*
  - Gérer les **espèces et milieux remarquables** dans les sites exceptionnels mais aussi sur l'ensemble du territoire -> *mesure 1.2*
  - Accroître la **biodiversité en forêt** par la préservation du bois mort, le maintien de vieux arbres -> *mesure 2.4*
  - Protéger les **milieux aquatiques et les zones humides** -> *mesure 3.2*
  - Appuyer la constitution de **zones de tranquillité potentielles**, mobilisables au cas par cas par les communes -> *mesure 3.3*
  - Maîtriser les **espèces invasives** -> *mesure 1.2*

## Fonctionnalités

Au quotidien, le territoire s'engage à mieux **préserver les maillages paysagers et les ressources** et notamment :

- Protéger et restaurer les continuités écologiques (trames verte, bleue, noire, orange) -> *mesure 1.2*
- Sauvegarder les ressources et services rendus par les écosystèmes -> *mesure 1.3*
- et plus globalement, réduire l'artificialisation des sols -> *mesure 3.1*

## Usages


Nous actons la nécessité de coopérations renforcées pour :

- Renforcer les interactions entre **biodiversité et activités agricoles** -> *mesure 2.3*
- Développer le **tourisme de nature** -> *mesure 1.5*
- Accompagner les stations de ski dans la **renaturation des domaines skiables**, le démontage des installations obsolètes, l'intégration de corridors écologiques, la prise en compte des habitats et d'espèces à enjeux -> *mesure 2.6*
- Créer un espace d'échanges qui permette la prise en compte de la biodiversité dans les opérations de **gestion forestière** -> *mesure 3.3*
- Maîtriser l'exploitation des **ressources non renouvelables** -> *mesure 1.6*

## Connaissance

Notre ambition affichée sur la biodiversité s'appuie enfin sur la création d'une culture et de connaissances communes et une dynamique plus large pour laquelle, nous actons de :

- Continuer à développer la connaissance **naturaliste et scientifique** et sa mise en valeur -> *mesure 1.2*
- Suivre l'évolution du climat et ses impacts sur l'environnement du Vercors via **l'Observatoire 2.0** -> *mesure 2.1*
- Intégrer notre travail au sein de la dynamique autour du **continuum écologique préalpin**, échelle clé d'actions pour la biodiversité -> *mesure 3.4*



**32 %**  
du territoire  
« hotspots »  
de biodiversité

**17 000** ha  
les Hauts-Plateaux du  
Vercors, plus grande  
réserve naturelle terrestre  
de France

# RESSOURCE EN EAU

Le Vercors est un massif karstique, comme ses voisins des Bauges et de la Chartreuse. À ce titre, l'eau ne peut être naturellement ralentie et stockée dans son sous-sol. Elle représente **un bien rare et donc précieux**. De fait, l'accès permanent à cette ressource vitale a été de tous temps une nécessité et un défi pour tous les habitants du territoire. Et cette situation ne devrait pas changer dans le futur, mais plutôt s'accroître, avec une ressource disponible de manière plus irrégulière.

**+40 %**  
d'habitants  
en 40 ans

## Protection et gestion

Avec ses milieux aquatiques, l'eau constitue **un bien commun**. Sa protection et sa gestion demeure un enjeu majeur pour les années à venir alors que la qualité des eaux peine à être maintenue et que le changement climatique risque de créer **des concurrences entre usages** et territoire. À ce titre, la charte du Vercors propose de renforcer **la gouvernance de l'eau** mise en place jusqu'ici, et notamment de :

- Poursuivre le suivi de l'évolution de la ressource -> *mesure 2.1*
- Assurer une **continuité écologique** d'amont en aval - trame bleue - pour préserver les services rendus par les cours d'eau et renforcer la prise en compte de leur biodiversité -> *mesure 1.2*
- La conduite de processus de concertation pour favoriser un partage de l'eau dans un contexte de rareté croissante et garantir un accès de qualité à l'eau en adéquation avec la ressource disponible -> *mesure 3.2*

## Usages

Le contexte amène aussi la collectivité à s'engager plus en avant, et à :

- Accompagner des **projets de stockage** agricoles (-> *mesure 2.3*) et touristiques (-> *mesure 2.6*) dans le cadre du partage collectif de la ressource
- Réduire de manière encore plus marquée l'impact des activités sur la qualité de l'eau, via la **transition agroécologique** et l'optimisation des **processus d'assainissement** -> *mesure 3.2*
- Renforcer l'implication des collectivités dans le renouvellement des **concessions hydroélectriques** -> *mesure 3.2*



# ÉNERGIE ET ÉMISSION DE CO2

Face au changement climatique et aux évolutions potentielles des coûts des énergies conventionnelles, le Vercors décide d'anticiper et de faire de la **maîtrise des consommations d'énergie**, du développement des **énergies renouvelables** et du **stockage carbone**, autant d'opportunités pour le futur.

## Autonomie énergétique

Le territoire affiche des objectifs ambitieux et vise le statut de « **Territoire à Energie Positive** » à partir de 2033. Cela implique d'atteindre un équilibre entre productions locales d'énergies renouvelables d'un côté et consommations énergétiques totales de l'autre, en parallèle d'une division par 4 des émissions de carbone. À ce titre, les acteurs s'engagent à :

- Développer significativement la production locale d'**énergies renouvelables** (EnR) et notamment le bois énergie et le solaire photovoltaïque sur toiture  
-> *mesure 2.2*
- Accorder une vigilance particulière aux **projets éoliens** -> *mesure 2.2*
- Organiser très activement une politique de **rénovation énergétique** des bâtiments  
-> *mesure 2.2*
- Connaître, favoriser et protéger les pratiques favorables au **stockage de carbone** -> *mesure 2.2, 2.3 et 2.4*

## Activités économiques

Sur un plan économique, les partenaires s'engagent également à réduire les risques liées au renchérissement des coûts de l'énergie et à travailler à l'**émergence de partenariats de qualité renforçant le degré d'autosuffisance** du territoire :

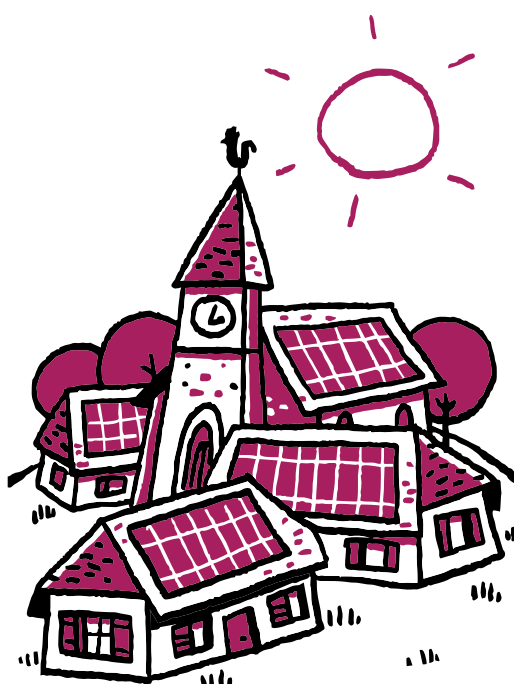
- Développer des **alternatives collectives à la voiture individuelle** -> *mesure 2.2*
- Structurer une offre alimentaire de qualité et de proximité, répondant aux besoins locaux et des agglomérations environnantes -> *mesure 2.5*
- Diversifier les **modes de commercialisation** pour rendre accessibles les productions locales  
-> *mesure 2.5*

- ou encore favoriser le développement de l'**économie circulaire** -> *mesure 1.6*
- Continuer de limiter l'utilisation des **véhicules motorisés** à des fins de loisirs  
-> *mesure 1.3*

## Accompagnement du changement

Et parce que toute période de changement s'accompagne d'**opportunités**, la charte affiche de nouveaux objectifs pour demain sur plusieurs projets visant notamment à :

- Mettre en réseau les bonnes volontés et accompagner les **initiatives émergentes** et leur développement -> *mesure 2.1*
- Obtenir la **labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé** (-> *mesure 2.2*) en rationalisant l'éclairage public
- Développer le **tourisme « de fraîcheur »** -> *mesure 2.6*



**70 %**  
de l'énergie  
consommée est  
d'origine fossile

**270**  
millions de km  
domicile-travail  
par an

**73 %**  
des habitants  
travaillent  
hors du Parc

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Vercors a forgé une partie de sa renommée sur la **qualité de ses paysages** naturels, agricoles, forestiers et la qualité de ses patrimoines bâtis. Mais certains développements urbains et touristiques ont entamé la qualité de ce capital. Les acteurs du territoire décident aujourd'hui d'œuvrer de concert pour développer une approche collective, permettant d'accueillir de nouveaux projets et de nouvelles populations, sans dénaturer les spécificités de chaque entité paysagère du Vercors ou mettre à mal son attractivité globale.

## 39

sites paysagers exceptionnels classés ou inscrits

### Paysages

Le territoire a historiquement délégué au Parc la définition **d'un cadre commun en matière de qualité paysagère**. L'ensemble des signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre les recommandations du **cahier des paysages** -> *mesure 1.1*
- Poursuivre l'application du cahier de recommandation pour **la signalétique** et la publicité -> *mesure 1.1*

### Foncier

Les documents d'urbanisme cadrent aujourd'hui de façon de plus en plus précise l'aménagement du territoire. Le Parc apporte depuis plusieurs années des conseils aux collectivités du territoire et opère une synergie d'aménagement à l'échelle du massif. À ce titre, les acteurs du territoire défendent la nécessité de :

- Pérenniser activement le foncier dédié aux **espaces naturels et agricoles** et opérer des acquisitions et mesures compensatoires quand elles s'avèrent nécessaires -> *mesure 3.1*
- Veiller à la cohérence du développement des zones non couvertes par un **SCoT** -> *mesure 3.4*
- Accueillir les nouvelles activités dans une logique d'**exemplarité** -> *mesure 1.6*
- ou encore tendre vers des objectifs cible de **densités de logement** et de zéro artificialisation nette -> *mesure 3.1*

## 80 %

des nouveaux habitants s'installent côté Isère

## 300

ha artificialisés entre 2006 et 2015

### Nouveaux aménagements

Et pour concilier aménagement et prise en compte des enjeux de société, la charte prévoit de :

- Limiter les impacts des **antennes relais** -> *mesure 1.3*
- Faire des choix d'aménagement favorables à **la santé** -> *mesure 1.3*
- et développer la production locale d'**énergie renouvelable dans le respect des paysages et de la biodiversité** -> *mesure 2.2*



# ÉDUCATION, CULTURE ET PARTICIPATION CITOYENNE

De tous temps, terre de passage et d'accueil, le Vercors entend cultiver les **valeurs d'ouverture et de solidarité** qui sont aussi le ferment d'une qualité de vie appréciée par ses habitants et visiteurs. Notre territoire est bien vivant ; aussi la charte entend s'appuyer sur les dynamiques collectives et favoriser la participation de chacun pour mettre en œuvre le projet qu'elle porte et contribuer à entretenir une culture commune en mouvement.

## Participation citoyenne

Dans ce cadre, l'ensemble des acteurs attachés au devenir du territoire s'engagent ensemble à :

- Mettre en place **une gouvernance innovante** en faveur des transitions -> *mesure 2.1*
- Soutenir les initiatives s'appuyant sur les mécanismes de **l'économie sociale et solidaire** -> *mesure 1.6*
- ou encore favoriser **l'inclusion** de populations isolées -> *mesure 3.5*

## Sensibilisation

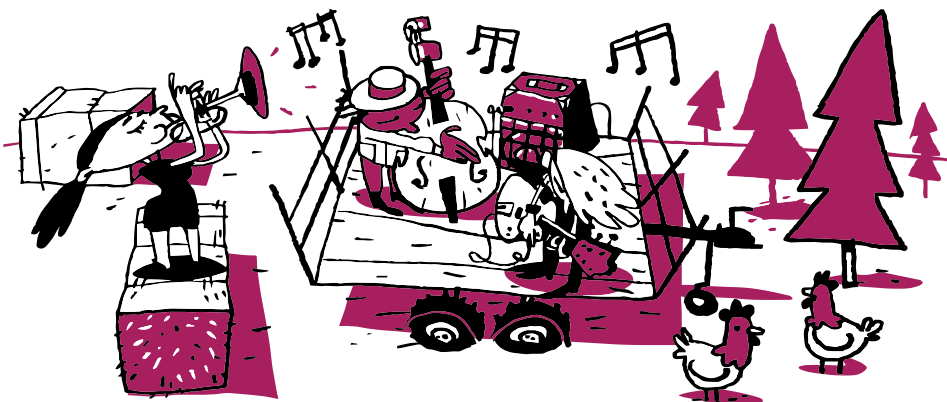
Avec les atouts du passé et le regard tourné vers le futur, la charte vise également à :

- Favoriser l'ancrage de la **culture forestière et agricole** auprès de l'ensemble des populations du territoire -> *mesure 1.4 et 2.4*
- et sensibiliser habitants et visiteurs pour accroître **la consommation alimentaire locale** -> *mesure 2.5*
- ou encore de se servir du **paysage** comme d'un **outil de médiation** -> *mesure 1.1*

## Culture

Le territoire entend enfin garder à l'esprit la vocation de la culture à forger un destin commun aux habitants, ambition plus que jamais d'actualité. Pour cela, le territoire tient à :

- Développer **l'offre culturelle** et artistique, y compris à destination des urbains (-> *mesure 3.4*) et du tourisme -> *mesure 1.5*
- S'appuyer sur **les acteurs culturels** pour partager le projet de territoire -> *mesure 3.6*
- Transmettre et ancrer les domaines de la Mémoire, de l'Histoire et de la citoyenneté en s'appuyant sur **les deux musées** du Parc, la création artistique et les patrimoines dans leur ensemble -> *mesure 3.6*



**-25 %**  
de revenus entre  
le Nord et le Sud  
du territoire

**100 000** ans  
date des premières traces  
de présence humaine

# LE PARC, UN DES OUTILS AU SERVICE DU MASSIF

Le Parc naturel régional du Vercors existe depuis 1970. Il a contribué à l'essor du tourisme, du Bleu du Vercors-Sassenage ou des Centrales Villageoises ces dernières années. C'est un outil à notre service pour que nous tirions collectivement le meilleur de nos patrimoines tout en les préservant. De nouveaux défis nous invitent à remobiliser notre capacité à évoluer ensemble vers un avenir désirable.

## 1/ Cette charte est-elle vraiment différente de la précédente ?

Cette charte, qui est la 4<sup>ème</sup> depuis la création du Parc, a la même ambition que ses « grandes sœurs ». Elle envisage et porte **un projet commun pour l'avenir** de notre territoire.

Mais elle reflète aussi l'époque de sa conception. Elle intègre plus fortement **des enjeux actuels** telles que l'urgence climatique et le développement des capacités du territoire et de sa population à faire face aux crises qui pourraient en découler. Elle tient également compte de la fréquentation accrue des espaces naturels et des capacités d'accueil de nouveaux habitants séduits par la qualité de vie et le contexte climatique offerts par le territoire, avec pour enjeu de conserver un territoire à la fois ouvert et préservé.

Sur la forme, elle propose **une approche paysagère** ambitieuse formalisée dans un cahier des paysages abondamment illustré. Et si le plan de Parc attribue toujours une vocation préférentielle au foncier, il propose désormais une déclinaison par thématique, destinée à faciliter la compréhension de ces choix (ressource en eau, activités de pleine nature, trame verte et bleue...).

## 2/ Qui décide de ce que fait le Parc au quotidien ?

Le Parc naturel régional du Vercors est géré par un syndicat mixte qui regroupe les communes (83 actuellement), les Établissements Publics de Coopération Intercommunales, les villes-portes, le

Département de la Drôme, le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Ce sont donc des élus qui prennent les principales décisions, en se faisant le relais des attentes du territoire** et des collectivités membres. Pour alimenter leur réflexion, ils s'appuient sur des commissions thématiques accueillant des représentants d'associations, d'organisations socio-professionnelles et d'institutions intéressées.

Quant à la préparation et la mise en œuvre des actions résultant de ces décisions, le Parc dispose d'une équipe salariée.

## 3/ Le Parc ne constitue-t-il pas une structure de plus sur notre territoire et quelle est finalement sa plus-value ?

Le Parc se veut l'expression et le relais d'un projet incarné par sa charte. Ce projet est partagé et porté par l'ensemble des collectivités adhérentes dans le cadre de leurs compétences respectives. Ces collectivités confient un certain nombre de missions définies dans la charte. Il s'agit par exemple de la gestion des espaces naturels ou de la coordination des politiques de diversification touristique.

Sur les thématiques de la charte, **les instances du Parc sont un lieu privilégié d'échange entre les différentes collectivités concernées par le territoire Vercors**, mais également avec d'autres acteurs prenant notamment part aux commissions thématiques du Parc.

#### 4/ À quoi sert le Conseil scientifique du Parc ?

Dans le monde des collectivités, disposer d'un conseil scientifique constitue une spécificité et une richesse des Parcs naturels régionaux.

Composé d'une vingtaine de chercheurs des sciences de l'environnement et des sciences sociales ainsi que d'experts de terrain reconnus, ce Conseil a pour **rôle d'éclairer le Parc sur les projets ou problématiques nécessitant un regard et un avis scientifique précis**. Il a par exemple été sollicité par le Parc pour des avis formels sur un projet de carrière dans le Royans ou sur les impacts de la 5G. Il peut aussi s'autosaisir.

Par ailleurs, il permet d'opérer des liens avec la recherche en général et de faire du Vercors **un terrain privilégié des chercheurs permettant de disposer de connaissances à la pointe** de la science, ce qui est une chance pour un territoire rural de moyenne montagne. À ce titre, le Vercors a par exemple été instrumenté pour le suivi du changement climatique par la communauté scientifique depuis de nombreuses années.

#### 5/ Quel intérêt y a-t-il à vivre au sein d'un territoire de Parc ?

C'est d'abord la garantie qu'une structure veille à l'équilibre entre développement du territoire et préservation de ses patrimoines tel que défini dans la charte.

C'est aussi la possibilité de voir **ses projets soutenus** grâce aux compétences de l'équipe, et notamment son **ingénierie technique, financière ou de médiation**.

Cela concerne plus particulièrement les projets qui gagnent à être abordés à l'échelle du territoire Vercors et qui trouvent un écho dans cette charte collective, qui a été voulue très ouverte.

Le Parc dispense également un soutien aux acteurs économiques, par l'accompagnement de leurs projets ou par leur valorisation grâce à des marques ou labels tels que « **Marque Valeurs Parcs** » ou « **Label Partner Inspiration Vercors** »

C'est l'assurance de bénéficier **d'une solidarité territoriale, notamment à travers les contributions financières**

régionale et départementales aux projets portés par le Parc, l'éligibilité des communes à la dotation biodiversité et l'éligibilité des Parcs à certains appels à projets spécifiques, mais aussi par la capacité du Parc à mutualiser des moyens et espaces de partage sur des thématiques variées. C'est enfin **un label connu internationalement** dont le territoire peut se prévaloir et qui contribue à sa notoriété et son attractivité.

#### 6/ Ma commune a approuvé la charte du Parc : qu'est-ce que cela implique d'être signataire de la charte ?

La politique du Parc est initiée, concertée et mise en œuvre par les élus du Comité syndical. En adhérant au Parc naturel régional du Vercors, **les communes acceptent librement de respecter les orientations convenues entre tous les signataires** de la charte.

Communes, communautés de communes, Départements, Région font ainsi le choix de travailler ensemble avec le Parc pour que **des projets ambitieux** puissent se développer **à l'échelle du Vercors**.

Le Syndicat mixte qui gère le Parc n'a pas de pouvoirs réglementaires spécifiques.

**Il ne peut donc ni contraindre, ni interdire**. La propriété est respectée, comme la loi l'impose. Aucune culture ou mode de culture agricole ne sont imposés. Aucune interdiction ne peut être faite à un propriétaire de couper un arbre ou de cueillir un champignon, la réglementation de la chasse ou de la pêche n'est pas modifiée.

**Le Parc est un espace totalement accessible dans le respect de la propriété privée**.

Un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir réglementaire direct. Sur son territoire, les décisions demeurent de la responsabilité des collectivités et administrations compétentes, tenues cependant de se conformer aux orientations de la charte qu'elles ont approuvées.

Il est à noter que dans un Parc naturel régional, la publicité est encadrée par des dispositions législatives nationales.



# LE TERRITOIRE DU PARC EN UNE CARTE ET QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Consulter et télécharger la charte

**13** IGP dont :  
• Saint-Marcellin  
• Agneau de Sisteron  
• Vin d'Isère  
• Ravioles du Dauphiné

**70 %**  
de forêts

**18 %**  
de surfaces  
agricoles

**107**  
communes

**8**

sites  
Natura 2000

**3**

rares locales :  
• la vache Villard-de-Lans  
• le cheval du Vercors de Barraquand  
• la poule grise du Vercors

**5**

villes-portes :  
• Crest  
• Grenoble  
• Romans-sur-Isère  
• Saint-Marcellin  
• Vinay  
• 1 commune associée :  
Mens

**8**

intercommunalités

**8**

AOP dont :  
• Bleu du Vercors-Sassenage  
• Picodon  
• Noix de Grenoble  
• Clairette de Die  
• Châtillon-en-Diois  
• Crémant-de-Die  
• Coteaux-de-Die  
• Huile essentielle de lavande  
de Haute-Provence

**2 062** km<sup>2</sup>

**18**  
espaces  
naturels  
sensibles

**53 000**  
habitants